

AVIS DE L'ARES

N° 2024-16 DU 17 DÉCEMBRE 2024

Modification d'une habilitation- Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire

Considérant les articles 21, 2°, 3°, 4° et 86 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

Considérant l'article 88, §1er, alinéa 1er du même décret ;

Considérant qu'une demande de prolongation d'une habilitation a été jugée recevable par l'ARES ;

Considérant l'avis favorable de la Chambre des universités du 19 novembre 2024 et sur proposition du Bureau exécutif ;

AVIS

L'ARES émet un avis favorable à l'endroit de la demande de prolongation d'habilitation suivante :

MASTER DE SPÉCIALISATION EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ULB

En 2022, il y a eu une concertation des universités à propos de demandes d'habilitations concernant le master en urbanisme et développement territorial, avec des fermetures concomitantes d'habilitations dans le même domaine. Les voici résumées dans l'avis de l'ARES 2022-22 :

MASTER EN URBANISME ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Domaine 20. Art de bâtir et urbanisme

1. ULB – sans partenariat FWB – motivation expresse – codiplômation avec la VUB

Arrondissement de Bruxelles-Capitale (21)

Année académique de première organisation : 2024-2025

2. UCLouvain – sans partenariat – motivation expresse

Arrondissement de Nivelles (25)

Année académique de première organisation : 2023-2024

3. Codiplômation UMONS, ULB

Arrondissement de Charleroi (52)

Année académique de première organisation : 2023-2024

4. ULiège – sans partenariat – motivation expresse

Arrondissement de Liège (62)

Année académique de première organisation : 2023-2024

Ces 4 demandes d'habilitation s'accompagnent de la fermeture de 4 habilitations existantes pouvant être supprimée de sorte que **l'offre globale n'est pas augmentée** :

Domaine 20. Art de bâtir et urbanisme

Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire, **3 habilitations** :

» Habilitation de l'ULB

Arrondissement de Bruxelles-Capitale (21)

Année académique de dernière organisation : 2023-2024

» Habilitation de l'UCLouvain

Arrondissement de Nivelles (25)

Année académique de dernière organisation : 2022-2023

» Habilitation de l'ULiège

Arrondissement de Liège (62)

Année académique de dernière organisation : 2020-2021

Master de spécialisation en management territorial et urbain, **1 habilitation** :

» codiplômation ULB, UMONS

Arrondissement de Charleroi (52)

Année académique de dernière organisation : 2022-2023

-

À l'appui de sa demande, l'ULB proposait la fermeture du master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire en 2024-2025 (pour une dernière organisation en 2023-2024).

Par une première demande analysée par la Chambre des universités le 23 janvier 2024, avalisée par le CA de l'ARES le 20 février 2024 (avis 2024-06), l'ULB sollicitait que la fermeture du master de spécialisation soit postposée d'un an pour l'organiser en 2024-2025. Cette demande figure dans un projet de décret « fourre-tout » actuellement à l'examen du Parlement de la Communauté française.

Dans un courriel du 16 octobre 2024, l'ULB indique qu'un décret de la Communauté flamande impose d'avoir pour tout master en anglais une formation équivalente en néerlandais, ce qui équivaut à un dédoublement de tous les cours pour la VUB, partenaire de l'ULB. Selon l'ULB, le nouveau projet de décret de l'enseignement flamand XXXIV prévoit de supprimer cette close et permettrait donc à la VUB d'obtenir

l'habilitation pour organiser le double diplôme master en urbanisme en anglais en redéposant la demande d'habilitation cette année académique 2024-25.

En déposant la demande d'habilitation cette année académique, il serait possible d'obtenir une habilitation pour le double diplôme ULB-VUB Master en urbanisme en 2026-2027 du côté de la VUB.

Pour l'ULB, afin de ne pas devoir organiser une seule année de master en urbanisme et développement territorial « ULB » (2025-2026) avant de passer à une organisation du master urbanisme et développement territorial en urbanisme « ULB-VUB » à partir de 2026-2027 (les programmes du master en 2025-2026 et 2026-2027 seraient différents et mèneraient à une confusion autant dans la communication que dans l'organisation des cours et des parcours étudiants), il semble plus logique de maintenir le master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire en 2025-2026.

Or, l'ULB souhaite assurer une continuité dans l'organisation du master et du master de spécialisation et poursuivre l'organisation du master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire en 2025-2026.

L'ARES demande que l'habilitation de l'ULB pour le master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire soit octroyée pour **une seule année** en 2025-2026 et donc **abrogée à partir de 2026-2027**.

—